

AVIS PUBLIC



PUBLICATION DE RÈGLEMENT 2179-2021

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le greffier de la susdite Ville que :

- lors de la séance du 21 juin 2021, les membres du conseil ont adopté le *Règlement 2179-2021 concernant la démolition d'immeubles* ; et
- le certificat de conformité de la MRC de Joliette relativement à ce règlement a été émis en date du 14 juillet 2021.

Ce règlement peut être consulté par toute personne intéressée en acheminant une demande à cet effet par courriel au greffe@vivrescb.com, ou encore par téléphone au (450) 759-4415.

Ce règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

Donné à Saint-Charles-Borromée, ce 14 juillet 2021.

(signé)

Me David COUSINEAU, Lib, MBA
Avocat - Greffier